



CODE DE VIE – EAU Laval

1. Introduction

Le présent Code de vie constitue un cadre de référence essentiel pour orienter les comportements et soutenir le développement global des athlètes d'EAU Laval. Il s'inscrit dans la mission du club en favorisant un environnement structuré, respectueux et propice à l'épanouissement sportif et humain de chacun.

Ce Code de vie vise à :

- Favoriser la réussite sportive
- Encourager le vivre-ensemble
- Maintenir un environnement sain, sécuritaire et enrichissant

Ce Code a été élaboré par un comité composé de membres du personnel, de bénévoles et d'athlètes.

Il repose sur trois valeurs fondamentales :

- **Respect**
- **Responsabilisation**
- **Esprit d'équipe**

Ce document n'est pas seulement un ensemble de règles. Il contribue au développement global de l'athlète en favorisant :

- L'autonomie et l'engagement
- Les habiletés sociales
- La réflexion et la responsabilisation

Application

- Le français est la langue de communication officielle.
- Le Code s'applique à **toutes les activités** (entraînements, compétitions, événements).
- Tous les intervenants appliquent les règles de manière cohérente.
- L'adhésion des athlètes et des parents est essentielle.

2. Nos valeurs et comportements attendus



Les valeurs d'EAU Laval sont le fondement de toutes les actions et interactions au sein du club. Elles guident les comportements attendus des athlètes dans toutes les sphères de leur pratique sportive. En s'appuyant sur le respect, la responsabilisation et l'esprit d'équipe, ces principes permettent de créer un environnement sain, inclusif et propice à la réussite collective et individuelle.

2.1 Respect

Le respect est au cœur de toutes les relations au sein d'EAU Laval. Il se traduit par des attitudes et des comportements qui favorisent la dignité, l'écoute et la considération des autres, ainsi que la protection de l'environnement et des installations. Adopter des comportements respectueux contribue directement à un climat harmonieux et sécuritaire.

Règle 1 – Respecter des personnes tels que

- J'agis et je m'exprime sans violence
- Je fais preuve de politesse et d'honnêteté.
- Je respecte les consignes des entraîneurs et collabore avec les autres.

Règle 2 – Respecter l'environnement :

- Je prends soin du matériel et des installations.
- Je contribue à la propreté des lieux.
- Je respecte les biens d'autrui.

2.2 Responsabilisation

La responsabilisation permet à chaque athlète de devenir acteur de son développement. Elle implique de faire des choix éclairés, d'assumer ses actions et de s'engager pleinement dans sa pratique sportive. En développant son autonomie et son sens des responsabilités, l'athlète contribue activement à sa réussite et à celle du groupe.

Règle 1 – Prendre en charge sa réussite

- J'arrive préparé, avec le matériel requis.
- Je respecte les échéances et les consignes.
- Je laisse mes outils technologiques à l'extérieur des espaces de travaux
- Je fais preuve d'intégrité (aucune tricherie ni dopage).
- Je demande de l'aide lorsque nécessaire.



Règle 2 – Agir en citoyen responsable

- J'adopte un comportement éthique en ligne.
 - Je suis ponctuel et assidu.
 - Je laisse mon téléphone dans mon sacs lors des entraînements
 - J'agis de façon écoresponsable.
 - J'assume mes erreurs et leurs conséquences.
-

2.3 Esprit d'équipe

L'esprit d'équipe favorise la collaboration, l'entraide et le sentiment d'appartenance. Chaque athlète joue un rôle dans la création d'un environnement positif où chacun peut s'épanouir. En valorisant la solidarité et le respect des différences, le club encourage des relations saines et durables.

Règle 1 – Assurer un climat sécuritaire

- Je me comporte calmement dans tous les espaces.
- Je contribue à un environnement sécuritaire.
- Je signale toute situation de violence ou d'intimidation.

Règle 2 – Favoriser l'épanouissement de tous

- Je participe activement aux activités.
 - Je respecte la diversité et traite chacun comme un égal.
 - Je maintiens de saines habitudes de vie.
 - Je fais preuve d'empathie et de solidarité.
-

3. Séquence d'interventions

Afin de soutenir le développement des athlètes et de maintenir un environnement sain, EAU Laval privilégie une approche d'intervention progressive et éducative. La séquence d'interventions permet d'encadrer les comportements de manière cohérente, équitable et adaptée à chaque situation, en misant sur la prévention, la responsabilisation et l'accompagnement.

Principe de base

Chaque intervention tient compte de :

- la gravité du comportement



- sa fréquence
- son impact sur le groupe ou l'organisation
- la capacité de réflexion de l'athlète

Niveaux d'intervention (0 à 6)

Niveau	Intervention
0	Prévention et sensibilisation
1	Rappel verbal ou écrit
2	Observation ou tâche corrective
3	Sanction sportive
4	Rencontre formelle avec encadrement
5	Suspension temporaire
6	Exclusion ou renvoi

Les interventions visent à :

- Responsabiliser l'athlète
- Encourager la réflexion
- Maintenir un climat sain

4. Classification des comportements

La classification des comportements vise à clarifier les différents types de manquements et à assurer une compréhension partagée des attentes. Elle permet d'identifier de manière cohérente les situations problématiques et d'appliquer des interventions adaptées selon la gravité et la fréquence des comportements observés.

Exemples de manquements

Ponctualité/assiduité

- Absence ou retard fréquent

Engagement sportif



- Absence de matériel
- Refus de participer
- Attitudes non collaboratives

Comportements perturbateurs

- Déranger le groupe
- Manque de respect
- Utilisation inappropriée des technologies

Comportements majeurs

- Tricherie ou dopage
- Comportement agressif ou intimidant
- Non-respect des sanctions

Comportements critiques

- Violence
- Vol ou vandalisme
- Consommation ou distribution de substances interdites
- Quitter sans autorisation

5. Tenue vestimentaire

La tenue vestimentaire contribue à la sécurité, au confort et à l'image du club. Elle doit être adaptée à la pratique sportive et respectueuse des standards établis par EAU Laval. Le respect de ces normes favorise un environnement professionnel, sécuritaire et cohérent pour tous.

Principes généraux

- Tenue adaptée, propre et sécuritaire
- Respect des normes du club¹

Compétition

- Port de l'uniforme obligatoire

Entraînement

¹ Voir annexe 1



- Vêtements sportifs appropriés

Accessoires

- Autorisés hors de l'eau seulement
- Doivent être discrets et sécuritaires

6. Engagement relatif à l'approche disciplinaire

Je reconnais qu'une approche disciplinaire encadre la pratique de ma discipline. Je m'engage à prendre connaissance de cette approche disciplinaire, laquelle me sera transmise lors de mon inscription, et à en respecter l'ensemble des règles, modalités, politiques et exigences applicables. Je reconnais également que le respect de cette approche constitue une condition essentielle à ma participation et à mon maintien au sein de la discipline.

Conclusion

Le Code de vie d'EAU Laval constitue un outil essentiel pour soutenir la qualité de l'environnement sportif et humain offert à tous les athlètes. En adhérant à ces principes, chacun contribue à créer un milieu respectueux, sécuritaire et motivant, où l'épanouissement individuel et collectif est au cœur des préoccupations. Ensemble, par nos actions et nos choix, nous participons activement à faire d'EAU Laval un lieu de développement, de dépassement et de fierté.

Je confirme avoir lu et compris le code de vie de l'athlète.

Nom de l'athlète : _____

Signature : _____

Date : _____